

COMMUNE DE CASSANIOUZE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2023

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
De présents : 13
De votants : 15

Date de convocation : 24 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 janvier à 20 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de Cassaniouze, assemblé en session ordinaire, s'est réuni à la salle de la mairie après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire

Etaient présents :

Mmes.MM : BIOULAC Josiane, BOULANGER Jean-Pierre, CASTANIER Michel, DRACON Baptiste, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, MARCENAC Cédric, MAS Maurice, MAZARD Daniel, PLANTECOSTE Yoann, VENZAC Jean-Marc.

Etaient absents : Martine COURTOIS (a donné pouvoir à Jean-Pierre BOULANGER), Nadine CASTANIER (a donné pouvoir à Michel CASTANIER).

Secrétaire de séance : Yoann PLANTECOSTE

ORDRE DU JOUR

1/ Compte rendu des affaires en cours

- Achat des bâtiments Guibert/Penou
- Licence IV
- Projet des berges du Lot
- Entretien des espaces publics et des berges du Lot

2/ Questions diverses

I/ COMPTE RENDU DES AFFAIRES EN COURS

a) Achat des bâtiments Guibert/Penou

Les achats par la commune des bâtiments Guibert et Penou et Mas ont été finalisés fin décembre 2022. Les paiements correspondants subissent quelques retards dus à la fermeture des bureaux de la trésorerie de Maurs et aux transferts des dossiers à celle d'Aurillac.

La signature de la vente des immeubles ayant été retardée, la demande de subvention DETR 2023 relative au projet n'a pu être réalisée dans les temps impartis. M. Le Maire précise toutefois qu'un reliquat de crédits pourrait être fléché vers le dossier en juillet prochain et que d'autres possibilités d'aides sont également en cours.

Dans le cadre d'une pré-étude du dossier d'aménagement d'un commerce, de logements et d'hébergement de randonneurs, une première réunion avec les services techniques de la Communauté de Communes et les services Cantal Ingénierie et Territoire est prévue le 2 février prochain.

Un appel à candidature d'architectes sera réalisé dans le cadre de la mise en concurrence.

Pour information, il est précisé que Mme BLANC, l'actuel boulanger, doit prendre sa retraite fin juin 2024. En vue de son départ des contacts ont d'ores et déjà été pris par la mairie avec M. VABRET, président de l'école de boulangerie d'Aurillac.

b) Licence IV

La licence IV antérieurement liée au Camping des « Prés des étangs », qui était une régie, est rattachée à la mairie depuis septembre 2019. Le conseil municipal souhaite que la Mairie en reste propriétaire. Dans ce cadre d'une mise à disposition par un bail ou location de la licence IV aux propriétaires du « Camping Le Cantalou » doit faire l'objet d'un acte notarié précisant les clauses indispensables au maintien de la licence au Camping pendant toute sa durée d'exploitation.

Le propriétaire du camping ne souhaite pas l'acquisition d'une licence.

Le conseil municipal demande à monsieur le Maire de se renseigner auprès du Notaire pour les modalités pour un bail de la licence IV.

c) Projet d'aménagement des berges du LOT

Le dossier porté par la Communauté de Communes fait suite à une précédente étude réalisée en 2016 dont la première tranche de travaux était de 2 123 000 € se décomposant ainsi :

- 700 000 € - Vieillevie
- 956 000 € - LOT
- 467 000 € - Saint Projet

Une première tranche de travaux pour 2023 pour un montant de 700 000€ pour les communes de Vieillevie et Cassaniouze.

Les travaux pour St Projet seraient :

- la construction d'un sanitaire,
- l'aménagement de l'aire de pique-nique et d'une aire de jeux
- d'un stationnement pour les véhicules,
- également un circuit de randonnée de St Projet à Vieillevie.

d) Entretien des espaces publics et des berges du LOT

Des financements sont prévus par les services l'état pour l'élagage et des coupes de bois dangereux sur les berges du LOT.

II - QUESTIONS DIVERSES

a) Constitution d'une Entente intercommunale en vue de l'engagement de démarches préparatoires à la structuration intercommunale de la gestion de l'eau potable et d'assainissement sur le secteur Sud-Est de la Chataigneraie

M. le Maire précise qu'une Conférence des Maires a été organisée par la Communauté de Communes de la Chataigneraie le 02 décembre 2022 à Quézac sur le thème de la gestion de l'eau. Lors de cette réunion, il a été rappelé qu'en l'état actuel du droit, le transfert des compétences Eau Potable et Assainissement Collectif (des Communes vers la Communauté de Communes) se fera au plus tard le 31/12/2025.

les élus présents ont indiqué que le territoire de l'EPCI leur paraît trop vaste pour mettre en place un service d'eau permettant de garantir une bonne réactivité et une proximité auprès des usagers : la gestion de l'eau à l'échelle de quelques syndicats d'environ 10 à 15 communes chacun semblerait être plus pertinente.

Après plusieurs réunions en 2022, le 30 janvier 2023, les Maires du secteur Sud-Est de la Chataigneraie (Montsalvy, Cassaniouze, Junhac, Labesserette, Lacapelle-del-Fraise, Ladinhac, Lafeuillade-en-Vézie, Lapeyrugue, Leucamp, Prunet, Sansac-Veinazès, Sénezergues, Vieillevie) se sont réunis à Montsalvy pour discuter de la méthode (proposition de cahier des charges d'une étude de faisabilité préalable à la création d'un syndicat d'eau), du calendrier prévisionnel, du pilotage d'une telle démarche et de son financement. Cantal Ingénierie & Territoire (CIT) propose d'accompagner les collectivités du secteur via une mission d'AMO pour réaliser l'opération suivante :

Etude d'opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale des services d'eau potable et d'assainissement collectif (secteur Sud Est Chataigneraie Cantalienne) & Accompagnement à la création d'un Syndicat d'eau potable et d'assainissement.

Le montant global de l'étude est de 121 000 € HT pouvant faire l'objet de cofinancements de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de l'Etat à hauteur de 80% des dépenses. Le reste à charge serait payé par chacune des collectivités concernées, au prorata de la population. La part de Cassaniouze serait de 2500€ HT environ.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer au projet d'entente intercommunale et de désigner la Commune de Montsalvy pour la représenter pour tous les actes nécessaires à son objet ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention afférente et tous documents comptables relatifs à ces opérations ;
- d'inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires, après validation unanime des membres de l'Entente sur l'engagement des dépenses ;
- de désigner au titre de membres titulaires de la Commission spéciale chargée de représenter la Commune au sein de la Conférence Intercommunale de l'Entente :

Calendrier :

- Juillet 2023 : Appel d'offre
- Septembre 2023 : début de l'étude
- Fin 2024 = fin de l'étude

a) Travaux de la salle polyvalente (Toiture)

Un nouveau devis pour la toiture de la salle polyvalente doit être demandé auprès du couvreur.

b) Ecole

Une réunion avec l'inspectrice de l'éducation nationale s'est tenue à Cassaniouze le 3 janvier dernier à la demande de Mr le Maire pour évoquer un éventuel regroupement du secteur. A ce jour rien n'est envisagé mais une réunion du secteur aura lieu en avril 2023 pour étudier un éventuel regroupement territorial en septembre 2024.

Mr le Maire rappelle qu'une convention avec l'éducation nationale et l'association des Maires du Cantal avait été signée permettant le maintien de postes avec peu d'élèves dans les zones rurales. L'avenant de la convention devait être renouveler pour 3 ans en début d'année 2023 suite à la proposition de l'inspection d'académique de supprimer 10 postes dans le département l'avenant n'a pas été signé...

c) Mini-crèche

M. le Maire précise que compte tenu du manque de nourrice sur le secteur un projet de mini crèche pourrait être étudié sur la commune.

d) Classe de neige

Le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 1500€ à l'APE pour la classe de neige de 3 jours à Saint-Urcize du 1^{er} au 3 Février 2023.
Une aide de la région a été sollicitée.

e) Personnel communal

Mme Sandrine DUGAS a été recrutée à partir du 17 janvier 2023 en remplacement de Mme Véronique VOLONZAC dont elle assurera les fonctions à l'Agence Postale de Cassaniouze.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 23 heures.

LE MAIRE


Michel CASTANIER

LE SECRETAIRE

Yoann PLANTECOSTE

